

# **Sannat Histoire et Patrimoine**

*Mens Sana in Corpo Sano*

*Le Président aux adhérents de l'association*

## **CONVOCATION à l'Assemblée générale extraordinaire**

Conformément à ce qui a été annoncé dans le SHP info n°5 paru fin novembre, nous nous réunirons le

**Vendredi 23 janvier 2015 à 18h Salle Paul Riffat**

Tous les membres de l'association sont invités à cette AG dont l'ordre du jour sera le suivant :

### **Modification des Statuts**

Vous trouverez ci-joints le projet de résolution et la procuration.

Le projet de modification des statuts a été approuvé par le bureau lors de sa réunion du 19 novembre. Il est conforme à la volonté exprimée par la majorité des adhérents qui avaient été préalablement consultés, et qui avaient exprimé leur désir de voir l'AG annuelle être organisée en été.

La modification des statuts nécessite un quorum de 50% de membres présents ou représentés. Il est donc nécessaire que tous les adhérents qui le peuvent soient présents ce soir là, et que tous ceux qui ne le peuvent pas transmettent une procuration.

Cette procuration est à envoyer ou à faire parvenir au Président de l'association, soit par remise en mains propres à lui-même ou à un membre du bureau, soit par courrier à : Jean-Pierre Buisson Les Sécharoux 23110-Sannat, soit par mail à [buisson.jp@wanadoo.fr](mailto:buisson.jp@wanadoo.fr) .

La procuration ne doit pas être nominative car les statuts précisent que chaque personne présente ne peut détenir qu'une seule procuration. Inscrire un nom, c'est prendre le risque de rendre votre procuration inutilisable si la personne que vous avez mentionnée est déjà dépositaire d'une autre procuration.

Bien sûr votre vote est libre, et il sera respecté par la personne présente qui inscrira son nom, et votera à votre place.

L'Assemblée Générale sera suivie d'un

## CONSEIL d'ADMINISTRATION

auquel pourront assister tous les adhérents présents. L'ordre du jour sera centré sur l'organisation du travail de l'année 2015, notamment le programme des manifestations, des sorties, des animations, des publications, etc....

Cordialement

Pour le Bureau, le Président  
Jean-Pierre Buisson

Pièce Jointe : Projet de résolution et procuration (sur une même feuille).

PS : N'attendez pas pour envoyer votre procuration, sinon vous risquez d'oublier.

Si vous l'envoyez par mail, le mieux serait de la remplir (à la main ou à l'ordinateur), de la signer, puis de la scanner et de me la renvoyer sous format PDF, afin que le document soit certifié.